

# EPORA

Établissement public foncier  
Au cœur de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

## DÉCISION DU DIRECTEUR N°D25-007

### Nomination des membres du Comité d'Engagement de la Foncière Eco d'EPORA

Je soussignée,

Madame Florence HILAIRE, agissant en qualité de Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, dûment habilitée à l'effet de la présente décision,

Vu le décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n°24/119 du Conseil d'Administration de l'EPORA approuvant la création d'une filiale entre l'EPORA et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant que ladite délibération n°24/119 mandate la Directrice Générale à l'effet de désigner, lors de la constitution de la Société, et de leur renouvellement successif, les deux représentants de l'EPORA au Comité d'Engagement parmi les salariés de l'établissement,

Décide par la présente que **Jean-Jacques Tissier, Directeur des affaires financières de l'EPORA et Patrice Gorce, Directeur Territorial** reçoivent autorisation de représenter l'EPORA au sein du Comité d'Engagement de la Foncière Eco d'EPORA.

La présente décision prend effet à compter de sa signature pour une durée indéterminée, et ne sera plus en vigueur en cas de cessation d'appartenance à l'Établissement ou en cas de modification de la décision.

La présente décision est en effet susceptible d'être modifiée ou révoquée à tout moment sans justification.

Fait à Saint-Etienne, le 13 mai 2025

La Directrice Générale,  
Florence Hilaire

